



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
18 février 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Votants : 27

Date de la
convocation :
12 février 2025

Domaine
Administration
Générale
Pour : 27
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250219-202502D0003-DE
Date de télétransmission : 23/02/2025
Date de réception préfecture : 23/02/2025
N° 202502D0003

L'an Deux Mil vingt-cinq le 18 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET - V. PEYROL - S. ROGNARD - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET - C. VALET

ABSENTS :

M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON
J. LIENHARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN , LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES, ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES AU PARC DES OISEAUX

Le Département de l'Ain a souhaité réaliser des travaux d'aménagement du carrefour d'accès au parc des oiseaux sur la RD1083.

Ces travaux prévoient la sécurisation du carrefour, la remise en état du mode doux existant le long de la RD1083 en direction du Parc des Oiseaux, ainsi que la réfection de la traversée piétonne à la sortie du sentier Pierre Poivre.

Plus précisément, il est prévu :

- Le maintien du mode de fonctionnement existant
- La suppression de la voie lente du créneau de dépassement
- La création du génie civil permettant de faire évoluer si nécessaire vers un carrefour à feux à l'avenir
- La reprise de la chaussée sur le linéaire de l'aménagement
- La création d'un merlon anti stationnement côté Nord
- La réfection du cheminement modes doux existant le long de la RD1083 entre le parc des oiseaux et le raccordement sur le trottoir existant à l'entrée Sud de Villars les Dombes (PR19+060 à 19+250)
- L'adaptation de la traversée piétonne existante au PR19+320 de manière à permettre le passage des piétons et cyclistes

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le Département de l'Ain.

Le montant de ces travaux est de 306 300 € HT cofinancés par le Département de l'Ain à hauteur de 281 300 € HT, la Commune de Villars les Dombes à hauteur de 15 400 € HT et la Communauté de Communes de la Dombes à hauteur de 9 600 € HT.

Le financement de l'opération d'investissement est assuré par le Département de l'Ain.

A cet égard, la Communauté de Communes de la Dombes et la commune de Villars les Dombes verseront au Département de l'Ain les participations financières correspondant à la répartition vue ci-avant. Ces participations, réévaluées sur la base du décompte général et définitif révisé, seront versées après réception du chantier.

La convention annexée vise à définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation de ces travaux d'aménagement.

Ainsi, la Commune de Villars les Dombes s'engage à assumer les charges d'entretien et de fonctionnement liées à l'aménagement de la traversée piétonne. Elle assurera notamment le balayage de l'interruption d'ilôt servant de refuge aux piétons et cyclistes.

Elle s'engage à maintenir en bon état ces ouvrages afin de ne pas nuire au domaine public, à son entretien, à son exploitation et à la sécurité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions administratives, financières et techniques prévues à la convention.

Le 19 février 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

Pour extrait conforme

